

**EPREUVE DU CONCOURS D'ADMISSION**  
**DISCIPLINE CONTREBASSE - 2023 - 2024**

**CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**PROGRAMMES COMMUNS POUR LES CRD DE BOURG-LA-REINE/SCEAUX ET CLAMART**

**1. Epreuve instrumentale**

**Date : Mardi 19 septembre à Bourg-la-Reine/Sceaux.**

Une convocation précisant l'horaire sera envoyée par mail 8 jours avant le concours

**Programme :**

- Allemande, de Hans FRYBA

**Et**

- Largo et Scherzando, de Victor SERVENTI

Un autre programme d'entrée en CPES dans un CRR d'Ile-de-France sera aussi accepté

**2. Entretien de 10 minutes portant sur la motivation du candidat et son projet professionnel**

Cet entretien avec le jury aura lieu à l'issue de l'épreuve instrumentale.

La lettre de motivation servira de base à cet échange.

**3. Test de formation musicale permettant d'évaluer les capacités d'écoute et d'analyse du candidat**

**Date : envoyée à l'issue du concours d'entrée.**

**Contenu :**

**Écrit : Prise de thèmes, dictée à parties manquantes, analyse harmonique et connaissances théoriques.**

**Oral : Polyrythmie chantée préparée, chant préparé avec paroles, déchiffrage rythmique et déchiffrage chanté.**

**Ce test est obligatoire et fait partie intégrante du concours d'entrée pour évaluer votre niveau.**

Une fois l'étudiant accepté, il sera reçu en septembre par les directeurs ou conseillers aux études pour son inscription pédagogique aux différentes UV de la maquette.